



DCM DU 11 MAI 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.120

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 11 mai**, à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

**Date de convocation** : 5 mai 2023 - **Date d'affichage** : 16 mai 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**25 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÜN, et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL.

**4 excusés** : Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD et Mesdames Maëva AMELOT, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Awena KERLOC'H.

**3 pouvoirs** : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), Mme Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Marie-Christine LESNÉ) et Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES

## CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ÉTANGS D'ART CRÉATION D'UNE ŒUVRE D'ART ÉPHÉMÈRE SUR L'ÉTANG DU MOULIN

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2129 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Culture et communication » en date du 23 mars 2023 ;

Madame Lydia MÉRET, Adjointe au Maire déléguée à la Culture, informe que dans le cadre de la saison culturelle 2023-2024 et en lien avec Liffré-Cormier communauté, il est proposé de s'associer à l'association Etangs d'art pour réaliser une œuvre d'art éphémère sur l'étang du moulin à Liffré.

Cette nouvelle action a pour ambition de valoriser l'accès à l'art pour tout public mais aussi de participer à l'attractivité touristique du territoire.

Présentation de l'association Etangs d'art :

CREATION ET DIFFUSION D'ŒUVRES SUR L'EAU

Promouvoir des artistes, éduquer et sensibiliser, imaginer et valoriser des lieux naturellement  
Etangs d'art est animé par une équipe passionnée d'art dans la nature - et d'art monumental *accessible à tous* - amoureux de ce qu'offrent paysages d'eau et de forêt, dans des espaces cachés qui révèlent imagination et talents.

Étangs d'art demeure une voie offerte à la contemplation et au respect de l'environnement.

Etangs d'art est une structure culturelle associative créée en 2003 située aux portes de Brocéliande. D'intérêt général à but non lucratif elle est composée d'artistes professionnels et de bénévoles qui œuvrent pour la promotion d'un art environnemental sur l'eau principalement et pour la création et la diffusion à l'échelle territoriale, régionale voire nationale.

L'association travaille avec des artistes professionnels.

Après dix années d'organisation en biennale, Etangs d'art présente depuis 2019 des œuvres tous les étés sur différents territoires bretons.

Projet partenarial 2023 :

En 2023, 2 œuvres vont être installées sur les étangs du territoire de LCC en collaboration avec l'association Etangs d'art :

- Saint-Aubin-du-Cormier
- Liffré

Deux autres œuvres seront installées sur les étangs de la Glaume à Chateaugiron et de Marcillé Robert et feront partie d'un circuit touristique valorisé par l'association Etangs d'art pendant tout l'été.

L'artiste proposé par l'association pour Liffré est **elparo**

Créées par et pour l'espace public, les œuvres d'elparo s'inscrivent dans une démarche d'expérimentation sculpturales à partir de matière naturelle, recyclée et/ou en provenance du lieu où elles s'installent.

L'œuvre choisie, présentation du projet :

**INFINI** est une installation inspirée par le lieu où elle prend place tout en proposant une touche graphique dans un environnement naturel.

Composée de triangles équilatéraux qui s'enchaînent les uns à la suite des autres, cette installation dynamique image la notion de cycle, et particulièrement celui de l'eau, cet élément sans qui la vie ne serait pas, cet élément aux multiples formes, présent partout sur terre, passant de ses entrailles à sa surface et dans ses cieux.

Hormis cette référence liée à l'environnement de l'installation, le sigle de l'infini a de multiples connotations, que ce soit le ruban de Möbius, le signe du recyclage ou encore l'infiniment grand ou petit, le champ des possibles est vaste, chacun peut l'interpréter à sa manière.

Une légèreté se dégage de ce volume pourtant conséquent. Cette sculpture porte en elle un équilibre fragile, entre tension et compression, permettant de créer cet effet aérien. Aussi cette installation utilise son milieu pour exister, elle se révèle entièrement grâce à sa réflexion sur l'eau, proposant une œuvre purement in-situ.

#### Financement :

Le coût de création de l'œuvre à la charge de la Commune et imputé au budget du service Culture est de 5 000€ auxquels viennent s'ajouter les frais d'hébergement (en gîte) et de restauration de l'artiste et de son assistant

L'association Etangs d'art :

- Bénéficie de subventions qui permettent d'allouer une bourse de création à l'artiste
- Etablira un contrat entre elle et l'artiste
- Suivra le bon déroulement de l'action jusqu'au retrait de l'œuvre le 30 septembre 2023

Une convention prévoyant les obligations de chacune des parties doit être signée entre l'association Etangs d'art et la Commune, en amont de l'arrivée de l'artiste.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la collaboration avec l'association Etangs d'art et les termes de la convention correspondante ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération

A Liffre,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ